

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 Juin 2019 à 20 h 30**

Etaients présents :

Mmes : ETIEN-HERNANDEZ- JOLY - LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-
MM :DIMILTA-ENJALBERT-FLEURY-MARIOJOULS-PUECH-RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : Mme AZEMA -MM ALBOUY -BENZAECHE – FABRE -
Secrétaire de séance : Mme HERNANDEZ Marie-José.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décision

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de louer à Monsieur Jean-Baptiste ARRIGHI, l'appartement situé au 1^{er} étage gauche de l'ancien presbytère, 29 Village de Lafontasse, à compter du 1^{er} mai 2019 pour une durée de trois ans. La présente location est consentie moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 387 €. Le bail signé avec l'intéressé mentionneront les conditions particulières.

Décisions Modificatives

Budget Communal – Augmentation de crédits

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire approuve, à l'unanimité, l'augmentation de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<u>Section de fonctionnement</u>				
<u>Dépenses :</u>				
Fourniture de voirie			60633	1 000
Locations mobilières			6135	2 000
Entretien de terrains			61521	6 000
Bâtiments publics			615221	8 000
Voirie			615231	1 000
Réseaux			615232	2 000
Virement section d'investissement			023	<u>68 500</u>
<u>TOTAL</u>				<u>88 500</u>
<u>Recettes :</u>				
Dotation Solidarité Rurale			74121	<u>88 500</u>
<u>TOTAL</u>				<u>88 500</u>
<u>Section d'investissement</u>				
<u>Dépenses</u>				
Installations de voirie			2152	2 000
Autre matériel et outillage			21578	1 000
Matériel de bureau et info.			2183	1 000
Autres immo corporelles			2188	7 000
Changement appareillage électrique			2158-261	8 000
Aménagement salle polyvalente			2313-267	29 500
Travaux de voirie 2019			2315-273	<u>20 000</u>
<u>TOTAL</u>				<u>68 500</u>
<u>Recettes</u>				
Prélèvt sur recettes fonctionnement			021	<u>68 500</u>

Budget Eau-Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autre matériel spécifique	2158	27 376 €		
Install., mat et outil. Techn.	2315	36 624 €		
Titres de participation			261	64 000 €

Contrat fourniture repas dans les cantines

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société SCOLAREST pour une durée de 1 an, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 pour la fourniture des repas dans les cantines de la Commune et le Centre de Loisirs sans Hébergement aux tarifs suivants :

Année scolaire 2019-2020

- Maternelles : 2.64 € TTC
- Primaires : 2.81 € TTC
- Adultes et convives : 3.10 € TTC
- Goûters : 0.61 € TTC.

Cette durée sera reconduite deux fois par période successive de un an, soit jusqu'au 31 août 2022, si aucune décision écrite contraire n'est prise par la mairie au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité initiale.

Tarifs cantines scolaires

Suite à la consultation engagée pour la fourniture des repas qui conduit à une diminution des tarifs pour cette prestation et à l'éligibilité de la Commune à la tarification sociale des cantines, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répercuter cette diminution et propose de réviser les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2019, à savoir :

- 1) Pour les familles dont le Quotient Familial est supérieur à 3 658.78 €, le prix du repas passera :
 - o de 3.15 € à 2.95 € pour les élèves de maternelle
 - o de 3.35 € à 3.15 € pour les élèves de primaire
- 2) Pour les familles dont le Quotient Familial est compris entre 3 201.43 € et 3 658.78 €, le prix du repas passera :
 - o de 2.35 € à 2.15 € quelque soit l'âge de l'élève
- 3) Pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur à 3 201.43 €, le prix du repas passera :
 - o de 1.68 € à 0.80 € quelque soit l'âge de l'élève
- 4) Repas occasionnels ou repas pris dans les deux cantines par les intervenants de tout ordre :
 - o 4.50 €

Organisation transport public de voyageurs desservant la Commune

La convention passée pour le service de taxi expire le 31 août 2019. Ce service donnant satisfaction à la population, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée d'un an avec Monsieur ICHE à compter du 1^{er} septembre 2019. La garantie de recettes versée au transporteur est fixée à 0.80 € TTC.

Personnel Communal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transformer, :

à compter du 1^{er} juillet 2019

. le poste d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 28 heures en poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

A compter du 1^{er} septembre 2019 :

. le poste d'adjoint technique, assurant l'entretien dans les écoles et la salle polyvalente, d'une durée de 20 heures hebdomadaire en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

. le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe affecté au service technique de la mairie en poste d'agent de maîtrise.

Fête Médiévale du 25 août 2019, fixation prix billets diner-spectacle et boissons

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer le prix des billets qui seront vendus pour le diner-spectacle à :

- 17 € pour les adultes et les enfants de 10 ans et plus
- 10 € pour les enfants de moins de 10 ans

Le prix des boissons est fixé à 2.50 € et la bouteille d'eau à 1 €.

Attribution subventions exceptionnelles

« Burlats Patrimoine et Culture »

Afin de participer à l'organisation du spectacle nocturne sur l'eau prévu le 27 juillet 2019 à Burlats par l'Association Burlats Patrimoine et Culture, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à cette association. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget. Si la manifestation n'avait pas lieu, la subvention serait annulée.

« Association Orphélide »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Orphélide qui organise diverses manifestations et notamment un loto annuel afin de soutenir les actions engagées par cette association auprès des pensionnaires de l'orphelinat qu'elle a créé au Bénin.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2018.

Création de la Société Publique Locale (SPL) « Eaux de Castres Burlats »

Afin de mutualiser les moyens en vue de l'exploitation des services eaux et assainissement des communes de Castres et de Burlats, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE :

- La création d'une SPL d'un capital social fixé à 640 000 € (dont 80 % pour la commune de Castres et 20 % pour la commune de Burlats), d'une durée de 99 ans, dont les conditions sont définies dans les statuts présentés. Cette société entre en activité au plus tôt le 1^{er} novembre 2019.
- La participation de la commune de Burlats au capital de la SPL à hauteur de 128 000 €, soit 12 800 actions à 10 € représentant 20 % du capital et autorise le versement de cette somme en plusieurs fois.
- Les statuts de la SPL « Eaux de Castres Burlats » et autorise Monsieur le Maire à les signer
- La composition du Conseil d'Administration et la désignation de 2 représentants de la commune de Burlats (en raison de sa participation au capital social) à savoir : MM Jean-Marie FABRE et Serge SERIEYS. Ce dernier sera également désigné en tant que représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délégation du Service Public de l'eau potable et du Service Public de l'assainissement collectif à la SPL « Eaux de Castres Burlats »

La SPL ayant comme objet l'exploitation et la gestion en tout ou partie du service public de l'eau potable et du service de l'assainissement collectif, pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur le principe de la délégation du service public de l'eau potable et la délégation du service public de l'assainissement collectif à la Société Publique Locale « Eaux de Castres Burlats »
- Approuve les principales caractéristiques des prestations déléguées étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les termes précis avec la SPL
- Autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de ces délibérations.

Avis sur implantation d'une centrale photovoltaïque

Suite à la demande formulée par la Sarl KRONOSOL 60, qui souhaite implanter une centrale photovoltaïque à Lafontasse sur une ancienne carrière appartenant à Monsieur CATALA, cadastrée section BD n° 133 et 136 lieu-dit « Les Plos » le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne avis favorable à ce projet sous réserve de l'obtention des différentes autorisations et d'une intégration paysagère minimisant l'impact visuel de cette centrale.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.